

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. VON DUNGERN Clémens, Mme DE SAINT RIQUIER Mylène, M. OHEIX Hervé, M. CHIALVO Michel, M. DAGORY Laurent, M. RIOLLET Vincent, M. WEINLAND Robert.

Absente excusée : Mme CHAPEL Clarisse donne pouvoir à M. VANDEPUTTE Philippe

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 5 décembre 2025 est faite et approuvée à l'unanimité.

1- Préparation budgétaire

Le budget sera voté fin mars début avril 2026. Monsieur le Maire propose de l'étudier dans ses grandes lignes. Chaque conseiller municipal reçoit un exemplaire de l'édition de préparation du budget primitif 2026 sur lequel figure l'exercice précédent (budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2025), Tous les éléments n'étant pas connus à ce jour, cette proposition est un budget prévisionnel permettant aux conseillers de discuter des objectifs à retenir pour 2026.

- Plusieurs travaux sont déjà lancés pour l'année 2026. Les demandes de subventions sont en cours de traitement et passeront prochainement en commission. Les demandes (DETR et ARCC) pour les projets de réhausseur de chaussée rue du Chesnay, le caniveau en face de la mairie ainsi que celui rue de l'Eglise feront l'objet d'une demande dans le cadre de l'ARCC voirie. Coût des travaux de ces trois projets : 21 458€TTC.

- Les sanitaires du foyer rural doivent être réalisés ; nous attendons les subventions,
- Travaux à l'église : l'appel d'offre pour le choix de l'architecte va bientôt être clos. Donc il faut provisionner la première phase.
- AAVO : les études sont faites pour les travaux d'assainissement à réaliser.
- Sentier du patrimoine : ce projet a pris un peu de retard mais les panneaux vont être posés dans le courant du mois de mars.
- Bézu : la dernière phase va être réalisée.
- Aménagement de la coulée verte : une première esquisse nous est parvenue. Après étude du conseil, nous avons demandé un travail plus épuré. Celui-ci nous parviendra prochainement ainsi que le coût estimatif du projet.

- Les moines du prieuré Saint-Benoît doivent quitter les lieux sur la demande de l'évêché.
Suite à ce départ regrettable, l'ensemble des bâtiments et des terres seront peut-être à vendre.
La commune pourrait se porter acquéreur afin de préserver ces biens. De plus le projet de réaliser une maison communale est toujours d'actualité.

2- Délibération : réalisation d'une maison communale

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années se pose la question de créer une maison communale ; elle pourrait avoir plusieurs usages ou finalités dans le but de redynamiser et revitaliser le bourg :

Commerce permettant une restauration ponctuelle et une vente de produits locaux, mais également d'assurer le dépôt ou le retrait de colis par les administrés. La commune est en effet à ce jour dénuée de tout commerce.

- Café associatif
- Locations d'appartements et le terrain pour des jardins, réalisation de potager
- Tiers lieux
- Exposition
- Local pour des artisans, plus pour des artisans d'art.

La présence d'un tel espace devra bien évidemment être créé au centre du village à proximité des lieux de vie existants – aire de jeux, salle communale, terrain de tennis, foyer rural – d'un parking pour éviter tout stationnement sauvage et/ou gênant, d'un arrêt de transport en commun et des lieux de promenade. L'enjeu est donc de coordonner l'accès aux équipements publics qui constituent le cœur du bourg.

Compte tenu de la rareté des ventes dans ce secteur, le maire précise qu'il assurera une veille foncière permettant à la commune de mener son projet à bien, à l'amiable ou par voie de préemption.

Monsieur le Maire rappelle, sur ce dernier point, que le conseil municipal a décidé de lui déléguer l'exercice du droit de préemption urbain, instauré notamment sur les zones U par délibération en date du 29 mars 2019, en début de mandat et par délibération en date du 27 mai 2020, ce qui lui permettrait d'acquérir un bien pour mettre en œuvre le projet précité. Il en référera au conseil si une ou des décisions de préemption venaient à être décidées à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 0 voix contre :

- approuve les orientations en matière de redynamisation du centre-bourg en œuvrant en faveur de la structuration du cœur du village, en renforçant l'offre de services et équipements et en promouvant le développement économique,
- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document destiné à mettre en œuvre ce projet.

3 – Point sur les syndicats et commissions

Commissions de l'intercommunalité

- Sécurité : projet vidéo surveillance : Sur la phase 2, il reste 3 villages à raccorder. La phase 3 pourra prochainement démarrer. Les dossiers de déclaration de travaux ont été accordés pour notre commune. En tout, 84 caméras ont été installées. Un renforcement de mesures restrictives a été mis en place pour accéder à la salle de vision. Un projet de caméra nomade est en étude.
- Culture : Présentation des projets et bilan du festival : « rencontre du Vexin ».

Programmation du festival du Court métrage qui se déroulera au foyer rural de Chérence le 28 mars prochain. Cette année il n'y aura pas de festival avec l'organisation PIVO.

- Commission gens du voyage : l'élaboration du schéma départemental impose pour les intercommunalités de disposer de 5 places et des logements locatifs pour les gens du voyage. L'intercommunalité a émis un avis défavorable à ce schéma départemental.

Syndicats

- SMIRTOM : le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 31 mars et le mercredi 2 septembre 2026.
- SIERC : aucun travail n'est prévu sur le territoire de Chérence. Il faut demander l'enlèvement des lignes aériennes qui ne sont plus utiles,
- Syndicat de l'eau de Villers en Arthies : une redevance complémentaire est mise en place pour pallier les mauvais payeurs et le réseau vieillissant. Sur ce dernier point, des discussions sont en cours avec Véolia car le problème vient des canalisations vétustes.

7 - Points divers

-Le feu d'artifice du 14 juillet ne sera plus assuré par M. WEINLAND. La commune le remercie chaleureusement pour toutes ces années passées à réaliser les tirs des feux du 14 juillet qui ont enchanté nombreux Chérençaises et Chérençais. La commune en accord avec le foyer rural fera désormais appel à une société extérieure.

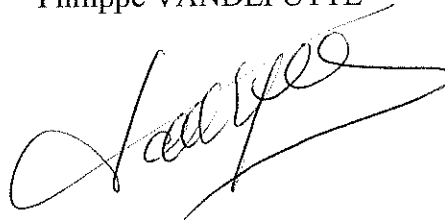
- La commune de La Roche Guyon va passer une convention pour la mise à disposition de réservistes pour la période estivale afin d'assurer la sécurité et la circulation. Après lecture de la convention et discussions, la commune ne trouve pas pertinent de participer à cette convention,

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le samedi 21 mars à 9 heures.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Philippe VANDEPUTTE



CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	
DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	
JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	
WEINLAND Robert	